

Sujet : ECS Expertise - RELANCE TVA

De : ECS EXPERTISE <votrequipe@ecsexpertise.fr>

Date : 18/02/2025, 15:35

Pour : ECS EXPERTISE <stephane.pasquet@mathweb.fr>



Monsieur,

Dans le cadre de votre activité de Location Meublée Non Professionnelle, nous avons télétransmis à l'administration fiscale votre bordereau de TVA annuelle 202X.

A ce jour, le prélèvement de la TVA n'a pas été effectué, nous avons reçu du service des impôts des entreprises la lettre de motivation ci-jointe, pour obtenir le règlement de la TVA due.

Afin de régulariser votre situation, nous vous remercions d'adresser :

- Au SIE : Un virement du montant indiqué sur le courrier joint en libellant votre virement comme suit : Monsieur PASQUET - CA12 2024 - 441673258.
- A votre agence bancaire : le Mandat de prélèvement SEPA interentreprises signé, merci de vous assurer de la bonne prise en compte par votre conseiller. Sans cet enregistrement de votre part, nous ne pourrions être tenus responsables des pénalités et majorations appliquées par l'administration fiscale.

Restant à votre écoute,

Votre équipe ECS Expertise

455, promenade des Anglais, Porte de l'Arenas B - 06200 NICE
04 89 73 04 81 - www.ecsexpertise.fr

Cet email a été envoyé à stephane.pasquet@mathweb.fr, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

— Pièces jointes : —

RMA-0905792-PASQUET-Stephane-67b49ab3957db9.94212070.pdf	456 Ko
MANDAT-SEPA-M-PASQUET-67b49ab37db214.36270450.pdf	975 Ko